

Département du  
PAS-DE-CALAIS

Arrondissement  
de LENS

**VILLE DE GRENAY**

**ARRETÉ ETABLISANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE  
AU TITRE DE L'ANNEE 2026**

La Maire de Grenay ;

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu les articles L. 522-23 à L 522-31 du code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la ville de Grenay,

Vu le comité technique paritaire du 1<sup>er</sup> décembre 2020 décidant d'appliquer les lignes directrices de gestion du centre de gestion du Pas-de-Calais

Vu le comité technique paritaire du 16 février 2021 décidant d'appliquer un taux de promotion de 100% pour les avancements de grade ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établit comme suit :

**Avancement au grade de :** Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> Classe

<b>Nom / Prénom</b>	<b>Grade actuel</b>	<b>Date d'effet nomination</b>
VANLOOCKE Laurence	Adjoint Technique	1 <sup>er</sup> janvier 2026

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

**Avancement au grade de :** Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> Classe

<b>Nom / Prénom</b>	<b>Grade actuel</b>	<b>Date d'effet nomination</b>
DHEDIN Frédéric	Adjoint technique pl de 2 <sup>è</sup> C	15 juillet 2026
WABLE Michel	Adjoint technique pl de 2 <sup>è</sup> C	1 <sup>er</sup> janvier 2026

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
2	0	2
Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
2	0	2

**Avancement au grade de** : Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe

<b>Nom / Prénom</b>	<b>Grade actuel</b>	<b>Date d'effet nomination</b>
DUTKIEWIZ Nathalie	Adjoint administratif pl 2 <sup>è</sup> C	1 <sup>er</sup> janvier 2026

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

**Avancement au grade de** : Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe

<b>Nom / Prénom</b>	<b>Grade actuel</b>	<b>Date d'effet nomination</b>
LECLERCQ Elodie	Adjoint administratif	1 <sup>er</sup> janvier 2026

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

**Avancement au grade de** : Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe

<b>Nom / Prénom</b>	<b>Grade actuel</b>	<b>Date d'effet nomination</b>
GOUILLART Laëtitia	Adjoint d'animation	1 <sup>er</sup> janvier 2026

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

**ARTICLE 2** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de Bruay-La-Buissière qui en assurera la publicité, en application de l'article 80 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Lille ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Fait à Grenay  
le 26 janvier 2026

La Maire  
Christelle BUISSETTE

